



VILLE DE
MEYMAC

Projet Pédagogique

Accueil Collectif de Mineurs de
Meymac (3-12 ans)

Meymac
2017

SOMMAIRE

<i>Introduction : Présentation de l'Accueil Collectif</i>	<i>page 3</i>
<i>I. Présentation de la structure</i>	<i>4</i>
<i>II. Les intentions éducatives</i>	<i>5</i>
<i>III. Les objectifs pédagogiques de l'équipe</i>	<i>6</i>
<i>IV. Les objectifs généraux et opérationnels et les moyens pour les atteindre</i>	<i>6</i>
<i>-la socialisation</i>	<i>6</i>
<i>-l'épanouissement</i>	<i>7</i>
<i>-l'autonomie</i>	<i>7</i>
<i>V. Les activités</i>	<i>8</i>
<i>VI. Les sorties et les nuitées, l'hygiène, le rangement</i>	<i>9</i>
<i>VII. Les repas, la sieste</i>	<i>10</i>
<i>VIII. Journée type</i>	<i>10</i>
<i>IX. Modalités d'évaluation de l'accueil</i>	<i>11</i>
<i>-grille</i>	<i>12</i>
<i>X. Conclusion</i>	<i>13</i>

Présentation de l'Accueil Collectif

L'Accueil Collectif de Mineurs fût créé en 2001 pour permettre l'accueil des enfants âgés de 3 à 12 ans.

Cette initiative répond aux besoins et attentes des familles de la commune de Meymac et de ses alentours. Un important travail de partenariat existe entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Protection Maternelle Infantile et la Mairie de Meymac.

Les locaux se trouvent « 13, boulevard du Pré Soubise » dans des salles spécialement aménagées. Ils permettent de bénéficier des différentes structures de la commune situé à proximité : gymnase utilisé régulièrement par le centre, cinéma, médiathèque, terrains de sports, cour.

Les locaux se composent comme suit :

- Un hall d'entrée
- Un bureau
- Une salle d'activités pour les 3-6 ans
- Une salle d'activités pour les 6-12 ans
- Une salle de repos avec un coin infirmerie
- Une salle d'activités avec un coin cuisine
- Une partie sanitaire (wc, lavabo, douche)

L'entretien du centre est assuré quotidiennement par un agent communal.

La capacité d'accueil est de 20 enfants de 3 à 6 ans les mercredis et de 16 pendant les vacances.

Pour les 6-12 ans la capacité d'accueil est de 28 enfants pour les mercredis et de 24 pendant les vacances.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap fera l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe d'animation en concertation avec sa famille et autres partenaires. On pourra envisager une intégration progressive au sein de la structure qui sera adaptée à la problématique de l'enfant.

I . Présentation de la structure

Le fonctionnement

L'accueil collectif de mineurs s'adresse aux enfants de la commune les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires (hors Noël). Mais également pour les enfants des communes avoisinantes qui bénéficient pour certaines d'entre elles, des mêmes tarifs que Meymac. Sous réserve d'une convention signée avec la commune de Meymac.

Les horaires sont les suivantes :

- le mercredi : 13h00 à 18h30.
- les vacances : 9h00 à 17h00 avec possibilité de garderie de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.

Le centre de loisirs fonctionne en deux groupes d'âge : les enfants de maternelle et les 6-12 ans

L'équipe d'encadrement

Elle est composée pour toute l'année :

- D'une directrice BAFD,
- De trois animatrices BAFA,
- D'une animatrice non qualifiée,

Pour les vacances, elle est complétée par des animateurs saisonniers (BAFA ou stagiaire BAFA).

Le nombre d'animateurs varie en fonction du nombre d'enfants, afin de respecter les effectifs d'encadrement règlementaires.

Mercredi : 3-6 ans : 1 animateur pour 10 enfants.

6-12 ans : 1 animateur pour 14 enfants.

Vacances : 3-6 ans : 1 animateur pour 8 enfants.

6-12 ans : 1 animateur pour 12 enfants.

Le taux d'encadrement est adapté à la sortie proposée.

II . Les intentions éducatives

L'accueil collectif de mineurs se réfère au projet éducatif de la commune.

Le respect

En lui faisant prendre conscience dès le plus jeune âge, de l'importance de faire attention à soi, aux autres ainsi qu'à son environnement, l'enfant pourra évoluer dans un cadre serein et ouvert.

La démocratie

En favorisant la prise en compte de choix personnels et l'importance de la concertation dans le groupe, l'enfant pourra décider de ce qui lui semble bon pour lui et le bien être des autres.

L'ouverture

Apprendre à l'enfant à découvrir et appréhender de nouvelles cultures, territoires et domaines de connaissances pour lui donner les moyens de s'épanouir dans le monde qui l'entoure.

Instaurer des moments d'écoute, d'échange et de dialogue avec les enfants et les parents.

Respecter le rythme de vie lié à chaque tranche d'âge et adapter les activités en conséquence.

Veiller à la qualité et à la diversité des activités et loisirs proposés, tout en étant en parfaite adéquation avec les désirs de découverte des enfants et les attentes des familles.

III . Les objectifs pédagogiques de l'équipe

La notion de loisirs doit être maintenue pour faire de la structure, un cadre où l'enfant se sentira bien, s'amusera, se fera plaisir dans les différentes activités, les jeux et les sorties proposés.

L'apprentissage des règles de vie en collectivité, l'épanouissement individuel de chaque enfant, mais aussi le respect et la tolérance des différences doivent être présents tout au long de la journée.

Le centre de loisirs doit être un lieu de sociabilisation et un espace protégé pour le bien-être des enfants et de leurs parents.

IV . Les objectifs généraux et opérationnels et les moyens pour les atteindre.

Favoriser la socialisation :

Faire respecter les règles de vie, les jeux, l'environnement.

- Mettre en place des règles à respecter et de ce que l'enfant ne doit pas faire. (affichage dans la salle).
- Lui faire prendre conscience de laisser un lieu propre (rangement, balai...)
- Le sensibiliser au gaspillage (eau, papier, énergie...)

Créer un climat affectif sécurisant

- Visite des locaux à l'inscription.
- Etre à l'écoute et être disponible.
- Eviter de crier et surveiller son vocabulaire.
- Un accueil individuel pour chaque enfant et ses parents.
- Mise en place de petits jeux calmes pendant les temps d'accueil.

Développer les relations avec les autres

- Favoriser l'entraide et dialoguer dans les activités par la mise en place de petits groupes.
- Organiser des rencontres inter-centres.

Favoriser le respect mutuel

- Connaissance et apprentissage des différentes cultures par le biais de bricolage, cuisine...
- Gérer les conflits.
- Dialoguer.

Favoriser l'épanouissement par :

Le respect du rythme de chaque enfant :

- Être à son écoute.
- Aménager des coins spécifiques (repos, lecture, dinette, construction...)
- Laisser l'enfant libre de ne rien faire.

Les cinq sens :

- Faire prendre conscience à l'enfant que l'hygiène corporelle est importante (lavage des mains...).
- Proposer des jeux physiques et d'expression (jonglage, théâtre...).
- Diversifier les activités.
- Développer la curiosité (découverte des aliments)

L'environnement culturel et naturel :

- Utiliser les ressources du territoire (commerçants, associations...).
- Mettre des projets en place (nettoyage de la rivière...).
- Utiliser les espaces communaux (parc, stade...).

Favoriser l'autonomie :

Assurer l'intégration de l'enfant dans la structure

- Accueillir l'enfant individuellement.
- Lui présenter les locaux.
- Aménager différents espaces adaptés à l'âge.

Apprendre à l'enfant à se prendre en charge et prendre des responsabilités

- Mettre des jeux de société, d'expression à sa disposition.

- Favoriser le rangement et le respect des affaires.
- Lui donner la possibilité de se servir et de servir ses camarades pendant le temps du repas (notion de partage).
- Favoriser la prise de décision.
- Favoriser la liberté de choix.

V . Les activités

Les animations sont variées afin que chaque enfant trouve sa place et développe ses capacités : une activité est proposée pour le mercredi et deux pour les jours de vacances ; une le matin et une l'après-midi. Quand l'activité est terminée, des petits jeux collectifs sont proposés.

Les activités peuvent être :

- manuelles : pour développer les capacités de création, d'expression, de construction.
- sportives : pour le développement psychomoteur (jeu de stratégie, rapidité).
- culinaires : pour développer la curiosité, les différentes origines (coutumes des pays).
- culturelles : médiathèque, centre d'art, musée archéologique.
- de découverte : pour développer sa curiosité, mais aussi pour développer son autonomie (camping avec activités proposés).

Nous disposons également de différents équipements sportifs et autres pour diversifier nos actions :

- 2 gymnases
- 3 stades
- 1 cour goudronnée aménagée en city stade et d'une piste routière
- 1 terrain de tennis
- 1 aire de jeux
- 1 médiathèque
- 1 musée
- 1 centre d'art
- 1 camping
- 1 centre équestre

VI . Les sorties et les nuitées

Elles permettent à l'enfant de favoriser la découverte de l'environnement et de développer son autonomie.

L'enfant apprend à être « acteur » de sa vie.

Des sorties camping pour les plus grands (à partir de 8 ans), leur permettent de s'autogérer en préparant eux-mêmes ses affaires pour la nuit.

L'animateur explique aux familles le déroulement de ce temps et laisse un numéro de téléphone pour qu'elles puissent éventuellement être rassurées.

L'hygiène

L'animateur doit veiller à ce que l'enfant se lave bien les mains avant et après les activités. Il encadre le passage aux toilettes.

Il apprend à l'enfant à respecter ses vêtements et ceux de ses camarades.

Le rangement

Les enfants participent avec l'animateur au rangement du matériel utilisé pour les activités et de la salle (balai, tables, accessoire...).

VII . Les repas

Une collation est fournie par la structure et distribuée le matin vers 9h30. Les enfants ont le choix entre différents gâteaux. Une boisson leur est proposée (jus d'orange, sirop, eau).

Le midi, le repas sont pris au restaurant scolaire (face à la structure). Ils sont préparés par le personnel communal en charge du restaurant scolaire toute l'année.

Les enfants et les animateurs mangent ensemble, ceci permet d'intervenir facilement si besoin est. De plus, c'est un moyen de favoriser et d'améliorer les échanges. Une communication s'établit. Les enfants aident également à débarrasser la table, cela leur donne des responsabilités.

L'après-midi, le goûter est également fourni par la structure et distribué vers 16h après les activités. Il est varié : gâteaux ou préparation culinaire réalisée en activité, fruits, yaourts, pain/chocolat...

Lorsque un enfant est scolarisé avec un Projet d'Accueil Individualisé, le même protocole sera observé à l'ACM (traitement médical et personnes à prévenir en cas d'urgence). On se procurera une copie de l'ordonnance.

Allergies alimentaires : on s'assurera que l'enfant n'a pas de régime alimentaire particulier.

La sieste

Un animateur va coucher les enfants qui le désirent ainsi que les plus petits. Il les surveille en attendant qu'ils s'endorment en leur faisant écouter de la musique ou bien en leur lisant une histoire. La porte reste entre ouverte et permet de surveiller au cas où l'un des enfants se réveillerait.

VIII . Journée type

Journée type des vacances :

7h30 – 9h00 : ouverture du centre. Temps d'accueil échelonné des enfants.

9h00 – 9h30 : jeux libres.

9h30 : collation.

10h00 : activités

11h30 : rangement des salles, passage aux toilettes et lavage des mains.

12h00 : repas.

13h00 : sieste pour les plus petits et ceux qui le désirent.

13h00 – 15h00 : temps calme.

14h30 – 16h00 : activités (15h pour les petits). Rangement des salles, toilettes, lavage des mains).

16h00 : goûter.

17h00 – 18h30 : temps d'accueil des familles et bilan de la journée écoulée avec les parents.

Journée type des mercredis :

13h – 18h30 : activités avec possibilité d'accueil et de départ échelonnés. Possibilité de prendre le repas au restaurant scolaire avant l'accueil de l'ACM.

IX . Modalités d'évaluation de l'accueil

Elle permet de voir le degré de réalisation du projet, de contrôler la réalisation au regard des objectifs initiaux, s'ils ont bien été atteints.

Cette évaluation se fera par le biais de réunions bilans avec l'équipe d'animation, de bilan avec les enfants en fin de chaque séjour.

En plus des contacts et retours au quotidien, une évaluation pourra également être menée auprès des familles sous forme d'enquête de satisfaction.

L'évaluation peut être effectuée de diverses manières, en prenant des critères et des outils adaptés au public, à la période et aux objectifs.

Elle permet de vérifier et de valoriser la qualité du travail réalisé, la cohérence et la pertinence des actions proposées avec les partenaires concernés (CAF, MSA, Ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative).

Elle permet de proposer d'éventuelles adaptations suite à un travail d'évaluation qui repose sur les critères quantitatifs suivants :

- nombre d'enfants présents sur les ouvertures en période scolaire, pendant les vacances,
- nombre d'activités présentées sur la structure,
- nombre de nouveaux inscrits (Commune et hors commune),
- nombre de mini séjours réalisés (pour les grands),
- nombre d'activités à thème proposées et leurs fréquentations,

NB : cette liste n'est pas exhaustive.

De plus, une grille d'évaluation type pourra être adaptée en fonction des périodes et des projets évalués afin de réaliser des bilans qualitatifs.

Période Projet	
Notions	remarque
ACTIVITE	
Avant	
Pendant	
Après	
Diversité	
FONCTIONNEMENT	
Règles	
Vie quotidienne	
Sécurité	
Dynamisme	
Suivi des objectifs pédagogiques	
ENFANTS	
Rapports	
Conflits	
Implications des enfants	
EQUIPE	
Entente	
Répartition du travail	
Partage des compétences	
Autre	

X . Conclusion

Le projet pédagogique correspond au fonctionnement de la structure, en prenant en compte les attentes fixées par les élus de la commune.

Chaque projet d'animation fait l'objet d'un temps de réflexion en équipe pour avoir une bonne cohérence de travail, d'un temps de préparation, d'une réalisation et d'un bilan en fin de période pour évaluer si les actions ont été menées à bien pour remplir les objectifs fixés.

Le projet pédagogique doit servir de cadre aux animateurs et le centre doit être une structure dans laquelle les parents inscrivent leurs enfants en toute confiance.

L'équipe a pour mission de proposer des activités originales aux enfants pour favoriser la socialisation, l'épanouissement et l'autonomie.

Ce projet éducatif écrit et mis en place en 2017, a été validé par :

P.Brugère

Maire



A.Vermorel

Adjoint des affaires scolaires



santé
famille
retraite
services

LE DÉPARTEMENT
CORREZE